

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
Tél : 02.98.99.61.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS**

L'an deux mil huit, le 5 juin à 18h30.

**Le Conseil Municipal de Brennilis, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.**

Présents : Jean-Victor GRUAT, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoaric,
Alexis Manac'h, Carole Guillerm, Jérôme Cochenec, Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anitaz
Daniel, Berc'hed Troadec.

Absents : néant

Secrétaire de séance : Sylvie Birhart

Convocation : 28.05.2008

Objet : échange de terrain au village de kerveur

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

**.accepte l'échange gratuit de terrain entre la Commune et Yves LEON de Kerveur,
suivant le document d'arpentage ci-joint, sous réserve que l'accès au puits communal
reste public.**

.les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

.donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Victor Gruat.



COMMUNE
BRENNILIS

SECTION : **B**

ECHELLE : **1 / 1000**

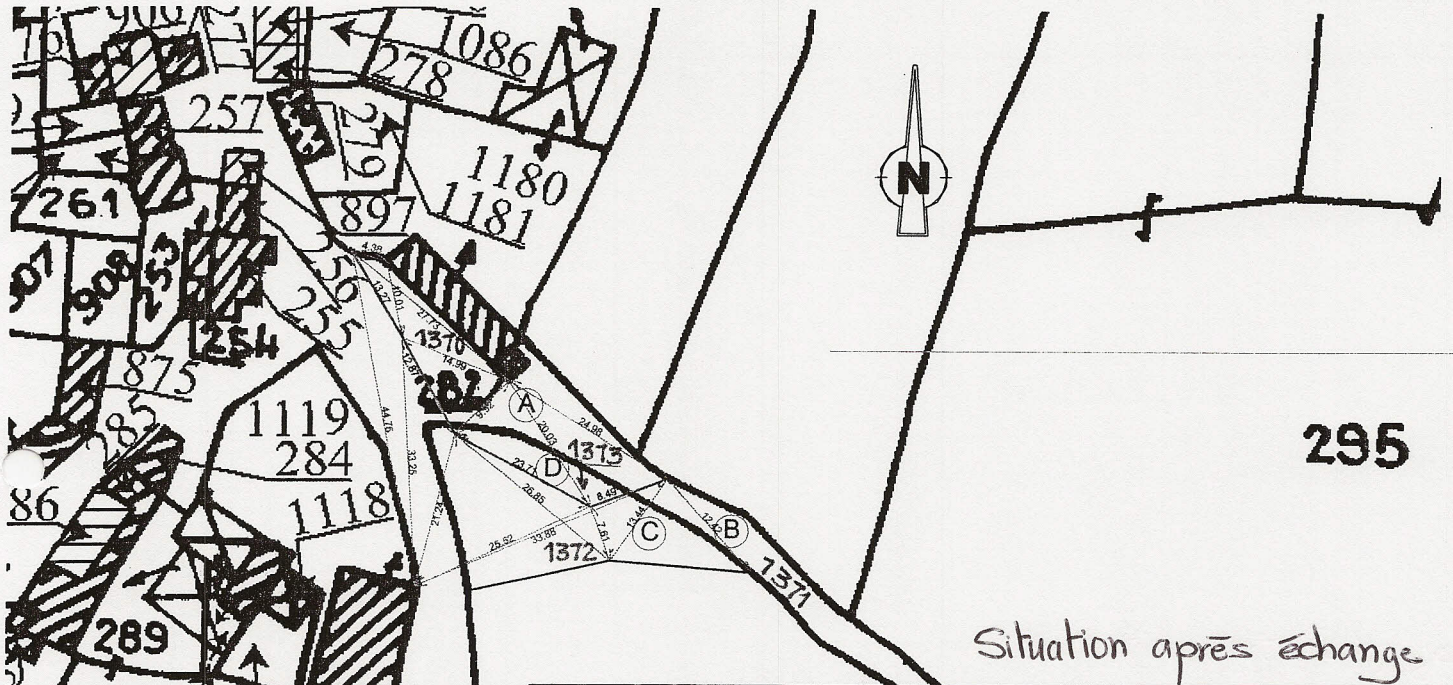
Echelle d'origine: 1/2500

Kerveur

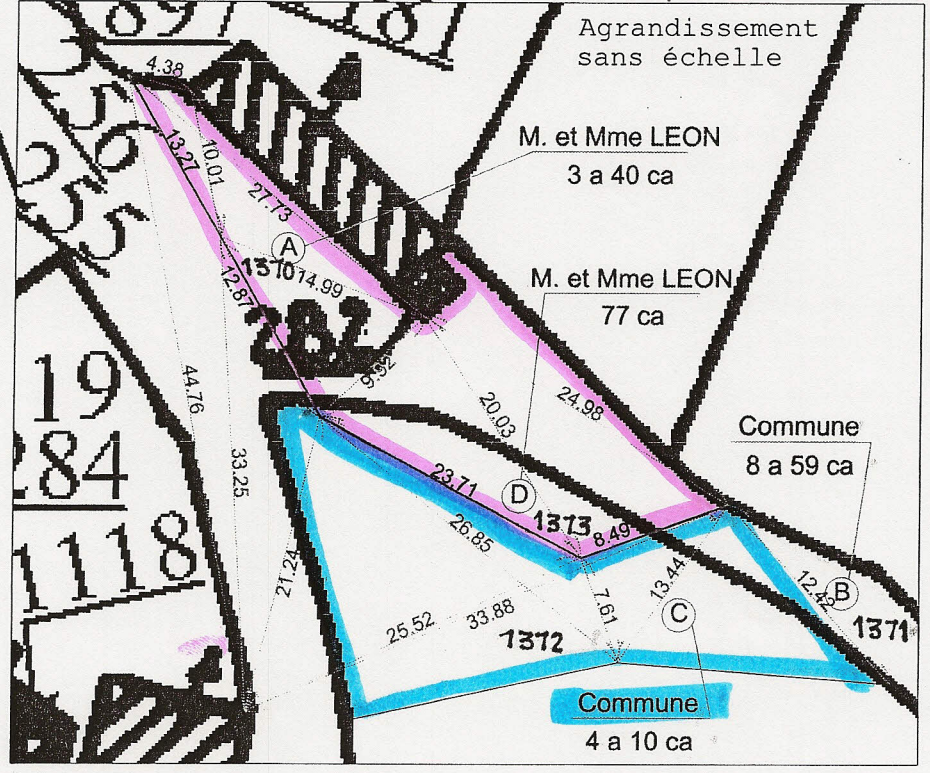
Division

N° d'ordre du document d'arpentage	4285
Tableau d'assemblage	à modifier (1) sans changement (1)

Dossier : **07756/JHP**
GRAPHIQUE



Situation après échange



Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre (1) par personne agréée (1)
N° d'ordre au registre de constatation des droits :
Cachet du Service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi.
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1);
B - en conformité d'un piquetage effectué sur le terrain (1);
C - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le _____ (1) par M. SEVAUX & ASSOCIÉS - Géomètres à Morlaix
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
SEVAUX & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ DE GÉOMÈTRES-EXPERTS
SARL - SIREN 349 721 800

Document d'arpentage dressé par **SEVAUX & ASSOCIÉS**
Géomètres-Experts
(2)
M. SEVAUX - EXPERT
SEVAUX & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ DE GÉOMÈTRES-EXPERTS
Date: **23/01/08**
SARL - SIREN 349 721 800
N° OGE 89604 - APL 1-2-3

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour).
(2) Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(3) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre, ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(4) Préciser le nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.)